



Je suis au Brésil, une société STD paris bloque mon compte

Par **ALVAREZ Manuel**, le **02/07/2018** à **21:22**

Bonjour,

J'ai appris aujourd'hui que une société STD Paris à bloqué mon compte.

J'ai cherché dans tous mes papiers, chercher dans mes souvenir, jamais j'ai eu affaire avec STD Paris.

Je suis retraité, j'ai peu de ressource pour me défendre.

Je n'ai que le recourt de me faire rapatrier du Brésil; Au Brésil sans ressource .

La banque ne diffuse pas les coordonnées de cette société

Que faire? J'ai ma date retour programmé au 17 septembre.

Dans ma petite tête je ne vois que le rapatriement

Par **Visiteur**, le **02/07/2018** à **22:12**

Bsr

Une STD est une Saisie à Tiers Détenteur, opérée pour une dette fiscale par exemple.

Cette saisie attribution permet le recouvrement des créances de l'Etat telles que les créances domaniales et divers produits de l'Etat.

Ces produits divers de l'Etat sont notamment constitués de

- titres afférents à des sanctions financières ;
- titres afférents à des loyers impayés ;
- titres de récupération de trop-perçus sur rémunération ;
- titres afférents à la part salariale de cotisations sociales.

La saisie à tiers détenteur peut s'exercer sur des créances conditionnelles ou à terme et comporte l'effet d'attribution immédiate des sommes saisies disponibles à concurrence des sommes pour lesquelles la saisie est pratiquée.

Les comptables du trésor chargés du recouvrement de ces créances peuvent obtenir les informations et renseignements nécessaires